

LA REVUE DES JARDINS AOÛT ET SEPTEMBRE '68



À lire: CONSCIENCE CHRÉTIENNE ET PAUVRETÉ

La pensée économique et politique de Desjardins

YVES ROBY*

LA CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS

Fondée le 6 décembre 1900, la Caisse populaire de Lévis commença ses opérations le 23 janvier 1901. Les débuts de l'œuvre furent très modestes; le premier versement fut de dix sous et le total de la première rentrée des fonds atteignit tout juste \$26. « Il faut avouer qu'il y avait là un sujet de découragement plutôt que de hardies espérances, et que compter créer un courant sérieux dans la nouvelle direction paraissait absurde et chimérique. »¹

En outre, si l'on consulte les statistiques des années 1900 à 1912, un fait revient particulièrement notre attention. De 1901 à 1906, seulement deux nouvelles Caisses apparaissent alors que, de 1906 à 1912, l'institution connaît une expansion remarquable. Trois causes peuvent rendre compte de ces débuts lents et difficiles.

Quelque excellente qu'en fût la théorie, rien ne justifiait Desjardins de croire à un succès rapide du système coopératif au Canada. Une période d'incubation apparaissait donc nécessaire pour con-

* Yves ROBY, *Alphonse Desjardins et les Caisses populaires, 1854-1920*, Chez Fides et au Service de la papeterie de La Fédération: \$2.

1. Alphonse DESJARDINS, *La Caisse populaire*: 42.

vaincre à la fois le fondateur et ses collaborateurs que l'œuvre s'adaptait parfaitement aux réalités canadiennes. « It required eight years of excellent results to dispel in our mind every vestige of hesitation, timidity or uneasiness for the future. »²

Desjardins désirait en surveiller le fonctionnement de façon à découvrir les points faibles et les corriger s'il y avait lieu. Aussi, pendant huit ans, refusa-t-il toute demande, toute invitation d'organiser ailleurs des institutions similaires, à l'exception de deux cas où, grâce à la proximité des localités, il pouvait en surveiller lui-même la marche.³ Que Desjardins ne mentionne que cette cause, ne signifie nullement qu'elle soit la seule qui l'ait incité à agir avec tant de prudence.

Si les collaborateurs de Desjardins étaient favorables à l'œuvre, lui avaient accordé leur appui, ils n'étaient pas entièrement convaincus du succès de l'œuvre. Peu s'en faut! Non seulement n'étaient-ils pas convaincus, mais ils hésitaient, craignaient d'opérer sans la protection de la loi.

« Mes timides, eux, ne se contentent pas d'avoir peur de la loi, ils craignent même l'absence d'une loi les autorisant formellement à faire ce que je leur propose! Inutile de vous dire que je trouve la chose puérile, car sous ce rapport je suis aussi anglais que vous. Tout de même, il me faut bien compter avec ces peureux puisque ce sont des gens précieux comme adhérents, et qu'il me serait presque impossible de laisser de côté à d'autres points de vue. »⁴

Bien qu'il s'en défendît, lui-même hésitait. Il ne faut pas oublier qu'en cas d'échec financier Desjardins supportait seul toute la responsabilité de l'entreprise.

2. Alphonse DESJARDINS, *The Cooperative People's Bank*, Russell Sage Foundation, août 1914: 30.

3. Les Caisses populaires de Saint-Joseph de Lévis et de Saint-Malo.

4. Alphonse Desjardins à W. H. Wolff, 27 octobre 1900. 0.21.2.2. - 1.4.

À la fin de l'année 1900, nous ignorons la date exacte, il consulte un légiste canadien, A. Roy, notaire public, afin de savoir s'il existe une loi quelconque sous l'égide de laquelle les Caisses populaires pourraient se constituer légalement. Les recherches n'apportèrent aucun résultat.

« Il n'y a aucune loi qui défende ces genres d'union d'une manière formelle et positive, mais je suis d'opinion que ces unions n'ayant aucune existence légale et n'étant pas reconnues par la loi, ne peuvent par conséquent poursuivre et être poursuivies. »⁵

Il faudrait donc recourir au droit commun. En outre, aucune loi du Royaume-Uni ne saurait faciliter l'œuvre. Wolff, consulté sur la question, s'explique mal les hésitations de Desjardins. Puisque l'existence de ces institutions était ignorée au Canada, remarque-t-il, les législateurs n'avaient pu ni s'en occuper, ni la prévoir.

« Il est bien évident que dans toutes ces matières, vous êtes timides comme des continentaux (. . .) Veuillez rappeler à vos camarades, ce que vous dites très bien, que vous vivez au Canada sous le règne des mêmes principes de loi que nous ici. Ces principes déclarent hautement que tout ce qui n'est pas défendu est permis. »⁶

Le coopérateur anglais recommande donc à Desjardins de créer l'institution en se fiant à la bonne foi des sociétaires, et ensuite de demander la sanction de la législature. Le pionnier lévisien suivra le conseil en ce qui concerne la Caisse de Lévis, qu'il peut surveiller de près, mais il refuse de propager le système ailleurs tant qu'il n'aura pas acquis une existence légale. D'autant plus que la première réaction du cardinal Bégin, de qui il attendait un secours efficace, laisse prévoir quelques réticences de la part du haut-clergé.

5. A.F.C.P., A. Roy, sans titre ni date.

6. W. H. Wolff à Alphonse Desjardins, 8 novembre 1900. 0.22: 12a-8.

SOMMAIRE

Un livre de chevet intéressant les dirigeants des Caisses
CYRILLE VAILLANCOURT **127**

L'Assurance-Vie Desjardins et le Mouvement coopératif Desjardins
CYRILLE VAILLANCOURT **128**

Nous ne contrôlons pas le taux d'intérêt
ANDRÉ MORIN **129**

L'orientation financière des familles — un service de l'épargne **131**

Conscience chrétienne et pauvreté
ÉDOUARD-A. TARDIEU **134**

L'inflation et notre économie
GRAHAM F. TOWERS **136**

Les débuts de l'œuvre des Caisses populaires
M. L'ABBÉ P. GRONDIN **138**

Deux grandes pertes pour le mouvement des Caisses
CYRILLE VAILLANCOURT **142**

Disque et livres
ÉDOUARD-A. TARDIEU **143**

Vol. 34 - Nos 8-9 Lévis, août-septembre 1968

LA REVUE DESJARDINS, organe officiel de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, et tirée ce mois-ci à 17,000 exemplaires, est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal (1965), Ltée, à Québec.

● Le prix de l'abonnement, pour un an, est \$2.50. ● Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication. Port payé à Québec.



RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS, AVENUE DES COMMANDEURS, LÉVIS (QUÉBEC)

Un livre de chevet intéressant les dirigeants des Caisses populaires

CYRILLE VAILLANCOURT

Lors de l'assemblée générale annuelle de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, tenue le 12 mars dernier, un délégué a déploré que nous n'avions pas de manuels destinés à éduquer sur le plan coopératif et économique ceux qui veulent travailler à cette œuvre de rédemption sociale et de relèvement économique que sont les Caisses populaires. Répondant à ces remarques, monsieur Alfred Rouleau, président de La Sauvegarde et directeur général de l'assurance-Vie Desjardins, dit que ces deux organismes disposent de manuels qui étaient remis à leurs agents pour leur enseigner ce qu'est l'assurance et pour les mettre au courant des problèmes qui peuvent se présenter à eux. Un peu désarmé, j'ai alors répondu que nous allions nous en occuper. Mais, après la réunion, je me suis rappelé que les Caisses populaires avaient à leur disposition, depuis longtemps, un livre de chevet, un chef-d'œuvre dans son domaine: *le Catéchisme des Caisses populaires*, qui fut publié en 1910 par monsieur le chanoine Philibert Grondin, à la demande même du Commandeur Desjardins; celui-ci en surveilla la préparation et écrivit lors de sa publication une lettre à son auteur. Ce *Catéchisme* en est à sa 15^e édition et sa distribution dépasse actuellement 90,000 exemplaires.

Relisant ce *Catéchisme*, j'ai réalisé une fois de plus qu'il est toujours d'actualité, et que tous les dirigeants et employés des Caisses populaires auraient sans doute avantage à en prendre connaissance et à le méditer parce qu'il répond à bien des questions sur l'organisation des Caisses populaires: ce livre semble avoir été écrit hier pour les Caisses populaires d'aujourd'hui, sauf des adaptations à faire avec la nouvelle loi et les nouveaux règlements de 1963 des Caisses d'épargne et de crédit,

la dernière édition des *Catéchismes* remontent à 1961.

Nous le répétons, tous les dirigeants et employés des Caisses populaires devraient lire ce *Catéchisme* écrit d'une façon si claire et précise qu'en le relisant je suis moi-même émerveillé d'y découvrir d'excellentes idées et des connaissances toujours d'actualité.

Nous souhaitons que tous les dirigeants des Caisses populaires possèdent un exemplaire du *Catéchisme des Caisses populaires*, qui leur révélera une foule d'informations précieuses sur le mouvement des Caisses populaires et qui leur fera comprendre davantage le pourquoi de plusieurs problèmes rencontrés dans les Caisses populaires et la façon de les solutionner.

Ce *Catéchisme des Caisses populaires* traite des Caisses locales, des Unions régionales, de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, des Services d'établissement, et de coopératives, en général. En voici les titres des chapitres:

- Chapitre premier : *Nature de la Caisse populaire;*
- Chapitre deuxième : *Propriétés de la Caisse populaire;*
- Chapitre troisième : *De l'organisation d'une Caisse populaire;*
- Chapitre quatrième: *De l'administration d'une Caisse populaire;*
- Chapitre cinquième: *Comptabilité;*
- Chapitre sixième : *Des prêts;*
- Chapitre septième : *Caisse scolaire;*
- Chapitre huitième : *Unions régionales des Caisses populaires Desjardins;*
- Chapitre neuvième : *Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins;*
- Chapitre dixième : *Service d'établissement;*
- Chapitre onzième : *Autres coopératives;*
- Chapitre douzième : *Approbatons;*
- Chapitre treizième : *« Rapailages ».*

Comment monsieur le chanoine Grondin eut-il l'idée d'écrire cette brochure? Voici ce qu'il dit dans une conférence prononcée à Lévis le 26 janvier 1936:

« Vers 1908, monsieur Desjardins s'amène à ma chambre: « Je suis débordé, me dit-il. Vous enseignez le catéchisme à vos élèves; vous allez nous faire un catéchisme de Caisses populaires pour nos futurs coopérateurs. » J'hésite à entreprendre la tâche. M. l'abbé Joseph Hallé survient. Était-ce par hasard? Y avait-il complot? Toujours est-il que l'affaire est décidée. Je me mets à l'œuvre. Sous une petite lampe

fumante, tous les soirs, à 9 heures sonnant, portes closes, j'essayais mes ailes et ma plume.

« Vous devinez que monsieur Desjardins critiquait, oh! charitablement, mon travail, en louait les efforts, me disait parfois que j'en faisais un succès.

« Et le bon abbé Hallé, en bon professeur de philosophie, m'incitait à me guider sur les « caisses » pour ordonner mes chapitres.

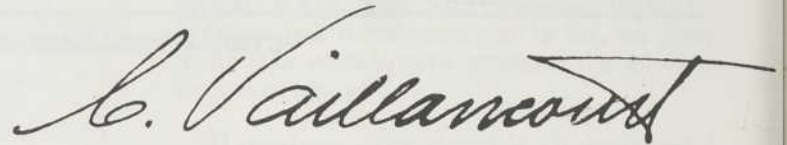
« Inutile de vous dire que tout en faisant mon possible je faisais... à ma tête. Si nous avons peiné sur ce fameux catéchisme!

« La publication prête, il fallait songer à trouver les fonds pour en payer les dépenses. Nous mîmes la main

à nos maigres goussets, et... le chef-d'œuvre sortit des presses de *La Vérité*.

« Malgré sa modestie, que de services il a rendus à la cause de la coopération, en particulier à celle des Caisses. »

Nous ne saurions trop recommander la lecture du *Catéchisme des Caisses populaires*.



N. D. L. R. — Bientôt paraîtra un volume illustré d'environ 70 pages, format de poche, intitulé *Le Mouvement coopératif Desjardins*. Cet ouvrage de monsieur Rosario Tremblay, agent des relations publiques à La Fédération des Caisses populaires Desjardins, préfacé par l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt, directeur général de La Fédération, viendra parfaire l'œuvre du chanoine Grondin.

Dès qu'ils pourront se procurer cette brochure, nos dirigeants posséderont avec le *Catéchisme des Caisses populaires* deux instruments de travail complémentaires et d'une très grande utilité. Qu'il, surveillent donc la mise en circulation de la prochaine publication de monsieur Rosario Tremblay. ◀

L'Assurance-Vie et le Mouvement coopératif Desjardins

Avant-propos

Dans le but de mieux renseigner tous les membres des Caisses populaires et grâce à la collaboration étroite qui existe entre les institutions du Mouvement coopératif Desjardins, les deux entreprises d'assurance-vie qui en font partie intégrante — L'Assurance-Vie Desjardins et La Sauvegarde — se sont associées pour communiquer aux lecteurs de cette revue toute l'information inhérente à l'assurance-vie en général et à ces deux institutions en particulier.

La stature qu'a atteinte, le Mouvement coopératif Desjardins (les Caisses populaires et les 8 institutions qui s'y attachent: 2½ milliards d'actif, 2 millions de coopérateurs) jus-

tifie de plus en plus le besoin d'information ressenti par tous les membres qui sont, somme toute, co-propriétaires de cet imposant patrimoine.

La Sauvegarde et L'Assurance-Vie Desjardins ont donc pensé répondre aux questions que tout membre de Caisse populaire peut se poser et auxquelles il est en droit de recevoir une réponse.

Des articles-reportage sur l'assurance-vie paraîtront dans quatre numéros successifs de *la Revue Desjardins*.

Un parallèle frappant

L'histoire fait son chemin en laissant son empreinte par des événements marquants ou chez des hom-

mes éminents. C'est un parallèle frappant que celui de deux hommes qui, au début du XX^e siècle, travaillaient dans un même but: notre conquête économique. Deux entreprises naissant à un an d'intervalle, à près de 200 milles l'une de l'autre, sur les bords du même fleuve, pour une cause identique.

Alphonse Desjardins (1854-1920) et Guillaume Narcisse Ducharme (1851-1929), deux hommes de grande vision, ont, au début du siècle, créé et développé des institutions appelées à devenir importantes: la première Caisse populaire, fondée en 1900, et La Sauvegarde, en 1901. Et, en 1948, une nouvelle entreprise d'assurance-vie, inspirée directement de la pensée d'Alphonse Desjardins, voyait le jour à Lévis.

Ducharme et Desjardins furent deux grands patriotes imbus d'une même doctrine: « qu'une nation qui veut survivre et progresser doit être maîtresse des institutions qui reçoivent ses épargnes et posséder non seulement ses rouages politiques ou judiciaires mais encore des moyens économiques les plus divers ». Les deux institutions d'assurance-vie du

Mouvement coopératif Desjardins sont le témoignage toujours vivant de leur grand idéal.

Le pourquoi et le comment

Deux institutions d'assurance-vie au service de notre collectivité? Et pourquoi pas?

La Sauvegarde, qui avait obtenu une charte d'incorporation provinciale en 1903 et une charte fédérale en 1911 — ce qui lui a permis d'émettre des contrats dans plusieurs provinces du Canada — s'est hissée, de par l'importance de son actif, au premier plan des entreprises d'assurance-vie canadiennes-françaises. (Rappelons que son capital autorisé est de deux millions et son capital souscrit de \$1,192,000.)

D'autre part, les progrès qu'enregistraient les Caisses populaires depuis leur fondation amenèrent ses dirigeants à la fondation d'une compagnie d'assurance-vie mutuelle en 1948: L'Assurance-Vie Desjardins. Ainsi, en souscrivant près d'un demi million de dollars, les Caisses populaires mettaient sur pied une institution d'assurance-vie, réalisant par là un rêve qu'avait toujours caressé le Commandeur Desjardins. L'Assurance-Vie Desjardins obtenait en 1959 une charte fédérale qui lui per-

mettait d'étendre le champ de ses opérations dans tout le Canada. Elle devenait ainsi en mesure de satisfaire les besoins d'assurance de ses compatriotes, des coopérateurs et des associations françaises des autres provinces. De fait, dès 1964, elle faisait des affaires dans huit provinces du Canada. Jeune encore — elle n'a que vingt ans d'existence — L'Assurance-Vie Desjardins, de par son encours, se classait néanmoins, à la fin de 1967, au 90^e rang des 822 compagnies d'assurance-vie nord-américaines.

Le 7 août 1962, la famille Ducharme céda les intérêts majoritaires de La Sauvegarde au Mouvement coopératif Desjardins lors d'une transaction effectuée par l'intermédiaire de la Société de gestion d'Aubigny, Inc., faisant ainsi participer un bon nombre de Caisses populaires à cette transaction. La continuité d'appartenance de La Sauvegarde à la collectivité canadienne-française se trouvait du même coup assurée, tout en triplant la force de frappe de l'assurance-vie au sein du Mouvement coopératif Desjardins.

Le Mouvement coopératif québécois groupe plus de deux millions de membres. Au Québec, ceci veut dire une personne sur trois. Par ailleurs,

le montant des assurances sur la vie en vigueur dans tout le Canada s'élève à 89 milliards de dollars. Avec ses 27 milliards d'assurance-vie en vigueur, le Québec représente environ 30% de ce marché. L'assurance-Vie Desjardins et La Sauvegarde détiennent ensemble 2.7 milliards, ce qui ne représente toutefois que 10% du marché québécois, et 3% du marché total canadien.

Cette constatation, à elle seule, justifie la présence de deux institutions d'assurance-vie travaillant dans le même but au sein du Mouvement coopératif Desjardins. Par conséquent, il appert que ces deux entreprises s'appliquent à transcrire dans la réalité tous les principes qui sont la base même de la philosophie coopérative et de la fondation de la première Caisse populaire.

Comme l'aurait dit Jacques Maritain il faut « distinguer pour réunir »; les deux prochains articles feront donc ressortir les caractéristiques propres de chacune des institutions et le quatrième sera une sorte de tableau-synthèse de leurs réalisations communes. ◀

*Services de Relations publiques
de l'Assurance-Vie Desjardins
et de La Sauvegarde.*

Nous ne contrôlons pas les taux d'intérêt

ANDRÉ MORIN

Les Caisses populaires ne contrôlent pas les taux d'intérêt au Canada. Les Banques à charte elles-mêmes n'ont pas cet insigne honneur, pas plus que les autres institutions financières du pays. Toutes les institutions financières canadiennes sont soumises, directement ou indirectement, à la politique monétaire de la Banque du Canada. La Banque du

Canada, elle-même, n'est pas entièrement libre dans le choix de ses directives; elle doit continuellement suivre l'évolution de l'économie canadienne et, par le canal de notre balance des paiements, elle est même influencée par les problèmes économiques vécus par les autres pays avec lesquels nous transigeons. Nos taux d'intérêt doivent continuelle-

ment s'adapter à l'évolution du monde économique dans lequel nous vivons.

La politique de taux d'intérêt élevé ou non dans un pays est habituellement indiquée par le taux d'escompte de la Banque centrale de ce pays; chez nous, par le taux d'escompte de la Banque du Canada. Le taux d'escompte est le taux d'intérêt auquel la Banque centrale consent à prêter aux institutions financières qui lui sont rattachées. Même si ces institutions financières n'empruntent pas ou peu de la Banque centrale, le taux de réescompte a quand même une grande importance, car il indique dans quels sens la Banque centrale veut voir évoluer la politique monétaire.

La politique monétaire indiquée par la Banque centrale est elle-même soumise à plusieurs impératifs: situation inflationniste ou non, taux de chômage, balance des paiements, réserves en devises étrangères et importance des investissements étrangers dans l'économie de ce pays.

La politique monétaire est habituellement le premier moyen utilisé pour combattre une inflation ou une récession. En période inflationniste, des taux d'intérêt élevés auront tendance à décourager les projets d'investissements les moins rentables et à réduire les pressions exercées par la demande de produits face aux possibilités de production du pays. En sens inverse, dans une période de récession, des taux d'intérêt bas auront tendance à susciter des investissements importants dans des usines, des habitations, des routes, etc. . . ., et cette demande de produits pourra relancer l'économie du pays. Les taux d'intérêt sont donc un facteur important pour stabiliser l'économie d'un pays. Notre pays vit présentement un taux d'inflation de 4%.

Les taux d'intérêt ont un effet indirect sur le taux de chômage. Comme les taux d'intérêt ont une influence importante sur les dépenses d'investissements, ils ont un effet indirect sur le niveau de l'emploi et sur le taux de chômage, qui, en avril dernier, était de 4.6% au Canada.

Quand un pays a une balance des paiements négative, quand il achète plus de biens et de services à l'étranger qu'il ne réussit à en exporter, le taux d'intérêt de ce pays devient alors très important. Il doit être suffisamment élevé pour susciter des investissements étrangers dans ce pays, de façon à combler le déficit entre les importations et les exportations de biens et de services. Au Canada, depuis plusieurs années, sinon depuis toujours, nos importations excèdent nos exportations. Au cours des dernières années, le déficit ainsi encouru a varié de \$500 millions à \$1.1 milliard. C'est dire jusqu'à quel point nous avons besoin de capitaux étrangers pour combler ces déficits annuels. Afin d'attirer ces capitaux étrangers, il nous faut des taux d'intérêt élevés, supérieurs aux taux que

ces capitaux peuvent obtenir dans leur propre pays.

Mais, si nous avons beaucoup d'or et de devises étrangères pour payer nos déficits annuels, nous pourrions encore nous permettre de garder des taux d'intérêt peu élevés. Tel n'est pas le cas pour notre pays; nos réserves d'or et de dollars américains oscillent entre \$2 et \$3 milliards. Nous ne pourrions vivre longtemps avec de telles réserves sans nous préoccuper de maintenir des taux d'intérêt supérieurs aux taux d'intérêt des principaux pays avec lesquels nous transigeons. Ceci est encore plus frappant quand on tient compte du fait qu'en 1964 le Canada avait une dette brute de \$29.5 milliards envers l'étranger dont \$23.1 milliard envers les États-Unis. Ceci nous oblige à avoir des taux d'intérêt supérieurs aux taux d'intérêt américains; sans cela nous risquons de voir les Américains retirer une part importante de leurs capitaux investis chez nous et ceci pourrait détruire rapidement nos réserves d'or et de devises étrangères.

Mais dire que nos taux d'intérêt doivent être supérieurs à ceux d'un pays voisin c'est affirmer que notre politique monétaire sera influencée par les décisions de ce pays voisin.

Car ce pays voisin devra lui-même avoir une politique de taux d'intérêt capable de combattre l'inflation dans son propre pays, de lutter contre son propre chômage de défendre ses propres réserves d'or, etc. . . . Les décisions qu'il prendra dans un sens ou dans l'autre nous influenceront certainement. C'est ainsi qu'une hausse ou une baisse du taux de réescompte américain entraîne presque automatiquement une hausse ou une baisse de notre propre taux de réescompte, qu'une décision énergique de Washington pour équilibrer sa balance des paiements entraîne des remous chez nous et influence encore nos taux d'intérêt, que la fin de la guerre au Vietnam fera baisser nos taux d'intérêt, etc.

Il en est ainsi quand on habite un pays qui a une économie ouverte sur l'extérieur. Nos taux d'intérêt sont d'abord influencés par la situation économique de notre propre pays, mais ils sont aussi influencés par les problèmes économiques que rencontrent les autres pays avec lesquels nous transigeons, et il nous faut continuellement nous adapter à cet univers économique en évolution. Un des rôles de la Banque du Canada consiste à nous guider dans cette adaptation. ◀

POUR UN ORDRE NOUVEAU

« Nous devons réexaminer nos attitudes personnelles et nos procédés sociaux. Sous les apparences de l'ordre établi se cachent des phénomènes d'injustice et même de haine. D'autre part, nous assistons au réveil d'un monde nouveau. Le progrès des moyens de communications nous orientent vers l'unification de la grande famille humaine (. . .) »

• • •

« Nous devons avoir le plus grand respect pour la justice et la liberté. Nous devons veiller à ce que soient distribués d'une manière équitable le pain, le vêtement, le logement, le travail, la sécurité du lendemain, la santé, la culture, la liberté et la participation à la vie communautaire. Jésus a appelé bienheureux ceux qui ont faim et soif de justice. »

• • •

« Les secousses sociales sont une prise de conscience contre l'injustice, en faveur de la liberté et de la dignité. Malgré leurs exagérations et leurs imprudences, qui déconcertent, ce que l'on aperçoit, c'est le règne de Dieu, même vague, même défiguré, comme le levain de l'Évangile, fait fermenter et pétrir le monde. »

(Cardinal Lercaro, au congrès eucharistique de Bogota, Colombie.)

L'orientation financière des familles — un service de l'épargne*

Voici une pensée attribuée à Mark Twain: « Bien des gens parlent des conditions atmosphériques, mais personne ne semble faire quoi que ce soit pour les modifier. » Beaucoup de familles font preuve d'une entière irresponsabilité en matière financière. C'est un phénomène d'après-guerre dont les banquiers parlent entre eux, mais bien peu ont essayé d'entreprendre quelque chose pour éclairer et aider ceux qui en souffrent.

Je voudrais, ici, attirer votre attention sur ces points bien connus, mais assez inquiétants:

1. Pendant des années, la dette totale du consommateur monta deux fois plus vite que le total des comptes d'épargne.

2. L'an dernier, on enregistra, en Amérique 192,000 faillites personnelles.

Et un nouveau requin a surgi des profondeurs de la détresse financière des individus et des familles. C'est cette sorte d'escroc en consolidation de dettes, mis hors la loi dans plusieurs États. Il mord à belles dents dans les maigres flancs d'une société aux prises avec des difficultés économiques qui empêchent les défavorisés de regagner la surface.

Or, le public connaît-il le rôle que jouent les organisations bancaires dans de telles circonstances?

Bien des banques d'épargne, inquiètes des taux élevés d'intérêt et du bas rendement des dossiers hypothécaires ont dû limiter leurs frais de publicité. Leurs voix encoura-

geant l'épargne régulière devinrent alors muettes par la force des circonstances. Mais, nous autres, des banques commerciales, dans notre chasse aux forts gains de capitaux et aux profits du Service des cartes de crédit, afin de faire face au même coût élevé des dépôts, nous avons dû consacrer la plus grande partie de nos frais de publicité à prouver comment il est facile, commode et peu coûteux d'emprunter chez son amical banquier. Trop heureux de l'effet spectaculaire produit sur nos revenus bruts, nous avons depuis longtemps relégué à l'arrière plan la toute première question apprise à la toute première leçon de nos cours sur le crédit: « Quel est le but de cet emprunt? »

Voici une comparaison burlesque. De même que les prédicateurs ne prêchent pas le péché, les banquiers ne sauraient encourager les folles dépenses des familles irresponsables. Mais à regarder de près, nous constatons l'existence de très jeunes familles avec des idées audacieuses à qui nous ne pouvons jamais crier gare avant qu'il ne soit trop tard. Et alors, quelle honte! En effet, dans chaque cas de faillite financière familiale, la famille peut tout perdre, mais elle ne perd qu'une fois. Dans chacun de ces cas, l'organisation bancaire peut perdre pourtant deux fois. Telle est ma conviction.

On peut prévoir la première perte: les banques commerciales s'aventurant de plus en plus dans le prêt personnel à très grand risque pour consolidation de dettes. Seulement un mauvais jugement de notre part sur la situation, et il semble que nous avons avalisé tout le monde.

Mais une autre perte est possible:

celle — peut-être pour toujours — d'un éventuel client de notre organisation. Les stigmates de la faillite marqueront cette famille pour la vie. Elle pourra se tirer de la catastrophe financière, mais le choc de sa dignité perdue la tiendra probablement à l'avenir, loin des banques et des banquiers. Emprunter pour elle aura toujours l'image des sentiers étroits et abruptes de ces opérations bancaires à forts taux d'intérêt.

Il vaut mieux prévenir que guérir: c'est là l'opinion de grands penseurs en matière bancaire. Un programme de prévention stimulerait, d'après eux, l'épargne, tout en évitant les pièges des mauvais prêts. Naturellement, encourager l'épargne régulière c'est aussi une excellente opportunité pour le commerce des banques.

À titre de spécialiste en planification, on m'avait envoyé, avec un petit groupe de directeurs, rencontrer cet homme clairvoyant, le premier à réussir en orientation financière des familles, Walter R. Williams, Jr. Il était alors président de la *Union Dime Savings Bank* de la ville de New-York. Maintenant, il en est le directeur.

Après un bref entretien avec monsieur Williams, notre groupe comprit qu'un Service d'orientation financière pour familles pouvait aider à contrecarrer deux tendances pernicieuses pour les banques d'épargne. Un tel service pouvait aider aussi les banques commerciales à éviter les malheureuses possibilités ou bien de se voir étouffer ou bien d'encourager l'irresponsabilité financière des familles. Voici les deux problèmes qui préoccupaient monsieur Williams:

1. L'âge moyen de ces épargnants augmentait régulièrement. Donc la génération des aînés, par réputation le plus portée à l'épargne, se trouvait soutenue de la Caisse. Au moment où ces déposants atteints par l'âge devaient disparaître, une large brèche sera faite dans le rang des clients et une autre encore plus large sera portée au poste des dépôts.

2. Le montant des épargnes à son institution augmentait plutôt régulièrement. Mais 80% des épargnes totales étaient détenus par 20% des

* Extrait d'une causerie prononcée par Robert C. Dembergh, président de People's Trust City Bank, de Reading, Pa., à la conférence de l'« ABA Savings », tenue à Boston, le 4 mars 1968.

déposants de *Dime Savings Bank*. Le plus fort volume de leurs centaines de milliers de comptes étaient très faibles, probablement inactifs. Ce qui certainement constituait un réel fardeau financier, chaque année, pour l'institution.

La banque *Union Dime* organisa alors en faveur des jeunes, pour les personnes inexpérimentées en questions financières et aussi pour les ouvriers aux salaires modiques, un programme pour les aider à tirer un meilleur profit de leurs épargnes. Ainsi, on leur enseignait comment rendre rentable certains comptes improductifs.

Voici deux règles de base, désintéressées en apparence, établies par monsieur Williams et qui sont parmi les meilleures idées émises par ceux qui œuvrent actuellement dans le domaine de l'économie familiale:

1. L'autonomie complète de ce Service par rapport à la banque qui la patronne ;

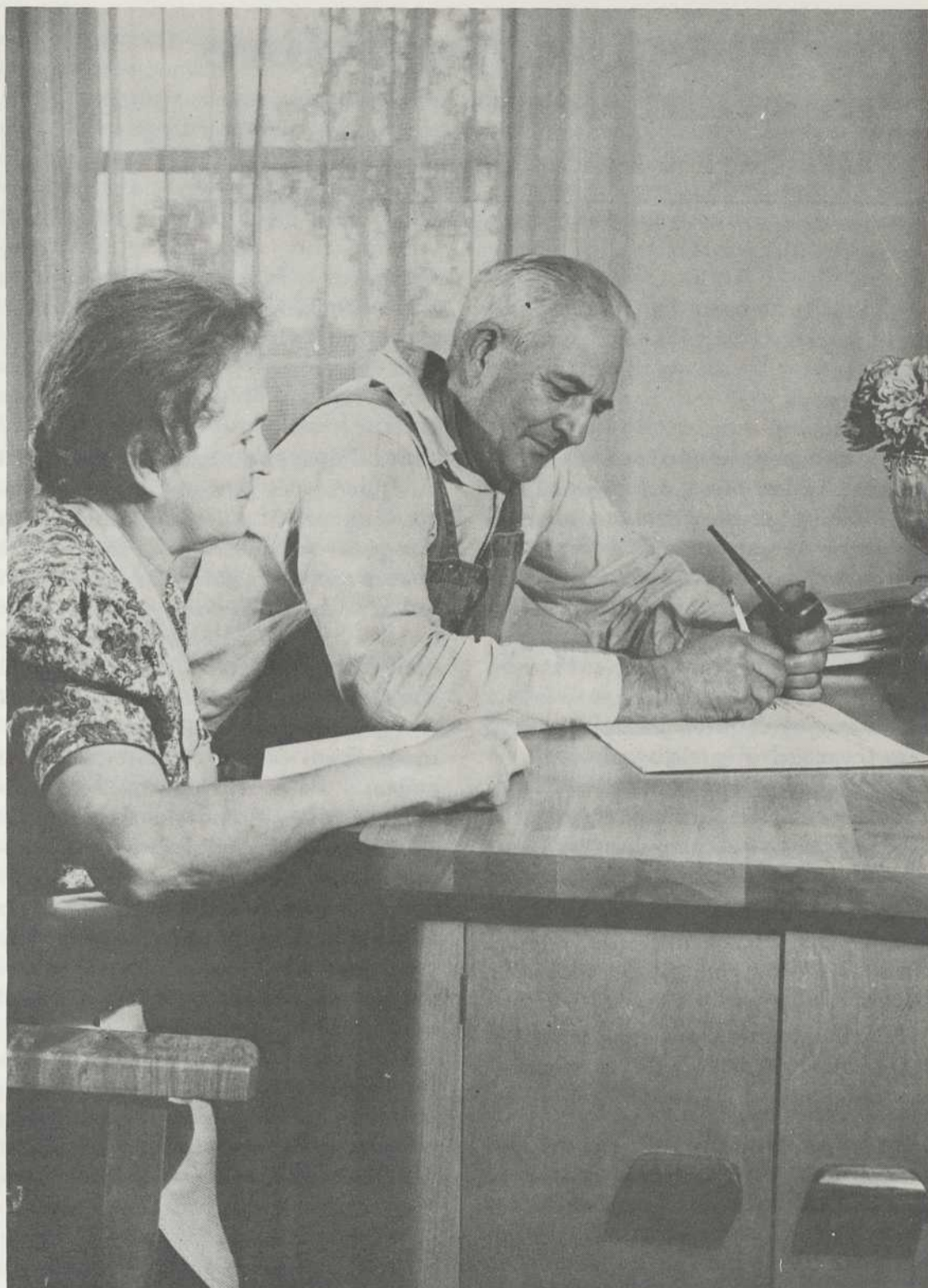
2. La détermination de juger des résultats sous un aspect général et subjectif, plutôt que de s'arrêter à des considérations objectives sur l'augmentation des dépôts ou n'importe quel intérêt financier.

Le programme de la *Union's* m'a beaucoup impressionné. Maintenant nous possédons notre propre Service d'orientation financière des familles. Il fonctionne à merveille. Sans trop de frais, il nous permet de jouir de cette enviable expérience d'accroître nos affaires. Depuis, il se répète dans le public que, par respect pour ce Service que nous soutenons, nous sommes devenus des anges.

N'importe quel programme d'orientation financière des familles devrait envisager l'orientation préventive plutôt que l'effort curatif. Ainsi tout bon programme mettra en évidence l'avantage de l'épargne dans l'élaboration des budgets familiaux.

Il en est question dans l'excellent ouvrage de l'American Bankers Association, « *Personel Money Management* ».

Il y est démontré de façon spectaculaire qu'une mise de fonds supplémentaire de \$4,000, lors de l'acqui-



Un couple préparant son budget.

tion d'une habitation, épargne à l'acheteur \$3,731 en intérêts sur une période de 25 ans, en supposant un taux de 6%.

Les conseillers en économie familiale devraient avoir à cœur d'inculquer aux gens le principe de l'épargne régulière. Ils devraient leur fournir à cet effet de la documentation soigneusement préparée. Car nous

voulons amener les gens à ne devoir qu'à eux-mêmes la décision d'épargner.

Le programme le plus effectif devrait comprendre pour le public des cercles d'études préparés avec soin et bien organisés pour faire ressortir tout le bénéfice qu'un solide plan d'épargne peut apporter dans la vie courante d'une famille.

— On pourrait avoir une première réunion pour les nouvelles mariées;

— puis une autre au sujet de l'achat et du financement d'une maison d'habitation;

— d'autres en vue de prévoir le coût d'études supérieures et en vue de se préparer une rente viagère.

À notre sens, un programme bien pensé ne doit pas limiter ses efforts aux jeunes mariés. D'autres, c'est-à-dire nos nombreuses catégories de clients présents et futurs, peuvent en bénéficier.

Naturellement, un conseiller en économie familiale ne travaille pas principalement à bâtir de beaux programmes pour gens heureux. Nous le souhaiterions, mais ce n'est pas possible.

Un conseiller emploie la plus grande partie de son temps à essayer de résoudre les problèmes financiers des familles. Quand les gens se criblent continuellement de dettes, ils en sont vite acculés à la faillite et leur situation économique empire de jour en jour. La pression des créanciers entraîne même souvent l'effritement de la famille. C'est ici que nos vaillants conseillers accomplissent des quasi-miracles. Ils servent même d'intermédiaires entre la famille convertie à de meilleures habitudes financières qui essaie de faire face à ses obligations et les créanciers qui réclament, avec trop d'insistance, de peur de ne plus rien récupérer s'ils attendent quelque peu.

Dans cette sphère, notre conseiller a carte blanche. Si notre propre banque se trouve parmi les créanciers d'une de ces familles en difficulté, il n'en est pas plus préoccupé que ne le serait le débiteur lui-même. Les demandes de crédit pour consolidation de dette peuvent aussi bien s'adresser à d'autres banques locales qu'à la nôtre. Tout dépend des conditions plus ou moins avantageuses obtenues. Et nous croyons avec monsieur Williams que telle doit être la politique des conseillers.

Le problème le plus difficile dans l'organisation d'un Service d'orientation financière familiale est de trouver la personne compétente pour s'en occuper. La banque de mon-



Un conseiller en économie domestique reçoit une famille.

sieur William a cherché une femme suffisamment renseignée et ferme, en même temps sympathique, avant de trouver Mary Feeley.

Il a fallu presque un an à ma banque de Reading pour découvrir cette perle-là. Car, outre les qualités mentionnées ci-dessus, la candidate doit avoir des connaissances en la matière. Et nulle maîtresse de mai-

son ne devrait tenter une telle expérience sans avoir assisté pendant quelque temps à des entrevues et réfléchi très objectivement. La qualité la plus importante, que souvent même les plus compétents ne possèdent pas, c'est un profond amour du prochain se caractérisant par une ferme volonté de pénétrer à fond ses problèmes. <

Conscience chrétienne et pauvreté

ÉDOUARD-A. TARDIEU

« Et un enfant les conduira . . . ! »

C'est par la citation de cette parole du prophète Isaïe que l'agence des nouvelles P.A. (Presse associée) annonce ce geste héroïque d'une fillette de neuf ans, Mélanie Nix, du New Jersey, qui se met à la tête d'une croisade pour sauver les affamés du Biafra.

Elle visitera l'archevêque de Cantorbéry, le docteur Michael Ramsey, à Londres, le pape Paul VI qu'elle essaiera de persuader d'aller aux Nations-Unies pour la cause des enfants Biafrais.

Ce bel exemple devrait être plus qu'édifiant pour tous les aînés. Il nous montre d'abord ce dont les jeunes sont capables quand on sait gagner leur cœur et leur donner des responsabilités et aussi comment ils savent souvent faire preuve d'altruisme en se donnant corps et âme à une cause désintéressée.

La faim dans le monde, ce problème qui a été étudié avec ampleur et en profondeur, dirais-je, à la conférence des Églises du Canada du 26 au 29 mai dernier, à Montréal, quel est l'homme, la femme, le jeune homme, la jeune fille ou l'enfant, qui après tout ce qu'on a vu et entendu sur les souffrances, les maladies, les morts dont il est responsable, voudra se faire l'apôtre de cette rédemption économique-sociale.

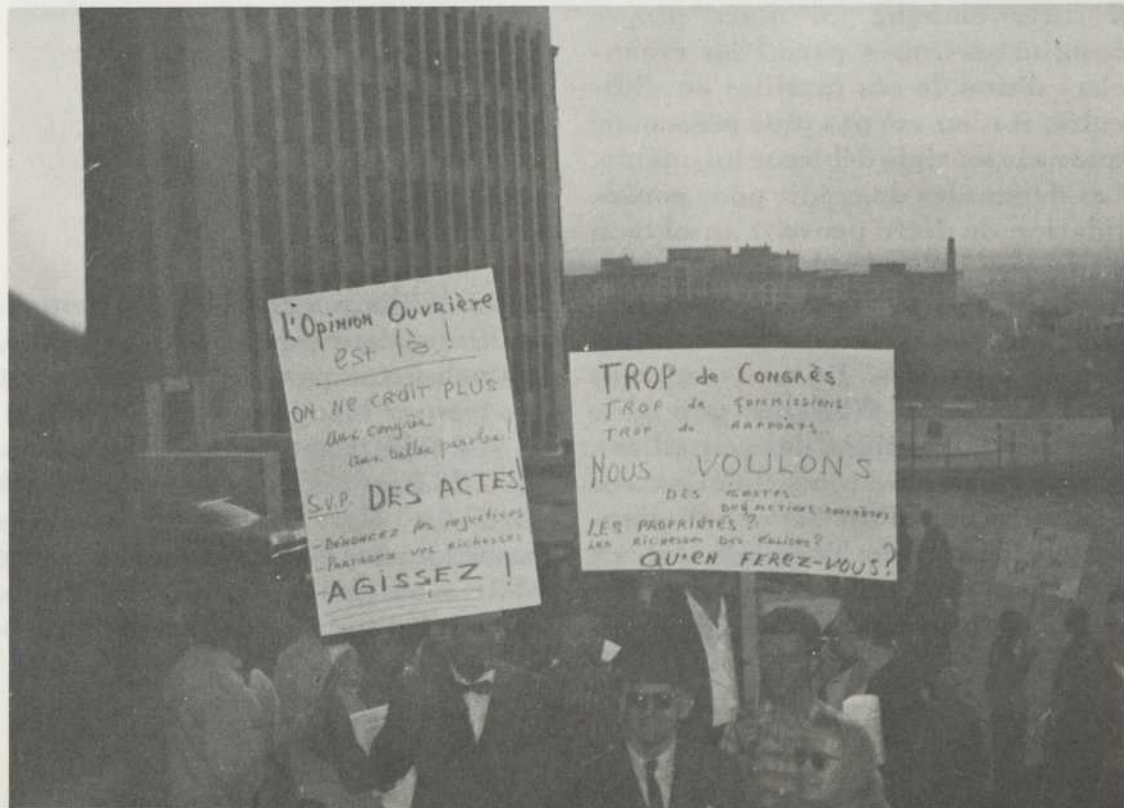
N'est-il pas plus que temps, que nous, les aînés, hommes et femmes, qui, sommes censés plus lucides, plus expérimentés, mieux préparés,

nous nous disions une fois pour toutes: finis les discours, les sermons à l'engagement, comme le clamait un des participants à la conférence. C'est l'heure de passer à l'action, insistait, Monseigneur Camara, archevêque de Récife, au Brésil. C'est l'heure de s'engager. Enfin nous avons compris que notre devoir de justice et de charité nous commande de voler au secours de nos frères déshérités, affamés: c'était la conviction de tous à la séance de clôture.

La conscience chrétienne et la pauvreté. Tel a été le thème de cette conférence tenue à l'université de Montréal.

Pour se faire une conscience il faut

Un groupe d'environ 150 ouvriers vient manifester devant l'université de Montréal où se tient la conférence sur la pauvreté. Les participants, M^{gr} Camara en tête, les acclament et les invitent à assister à la séance plénière du soir.



voir, comparer et juger. C'est ce qu'on a essayé d'entreprendre durant ces quatre jours de printemps.

Pour rapporter et commenter tous les exposés et les discussions entendus aux séances générales et aux séances de comité de cette rencontre, il nous faudrait rédiger toute une série d'articles. Malheureusement ce n'est pas possible. Il est à regretter cependant que les quotidiens ne se soient pas plus attardés à en parler à leurs lecteurs.

Notre revue n'étant qu'un mensuel, nous ne pourrions que faire un choix très limité des opinions et des vœux exprimés à ces assises.

Les participants à la conférence

C'est dans un geste œcuménique manifestant une inquiétude profonde que les Églises chrétiennes du Canada se sont unies pour organiser ces séances d'étude.

Cinq cents représentants des confessions suivantes: Église anglicane, l'Église du Christ, la Fédération des Églises baptistes du Canada, l'Église grecque orthodoxe, le Conseil luthérien, *Pentecostal Assemblies*, l'Église presbytérienne, *Religious labour Council*, *Religious Society of Friends*, l'Église catholique Romaine, l'Armée du Salut, l'Église unie du Canada ont participé aux diverses réunions.

Ils venaient de toutes les couches sociales et de toutes les professions. Vingt pour cent des délégués étaient choisis dans des milieux défavorisés.

Quelques chiffres éloquentes

L'écart sans cesse grandissant entre les riches et les pauvres, l'élargissement continu du gouffre qui sépare le tiers-monde, les pays sous-développés des pays nantis, tout cela a été souligné à la lumière des statistiques les plus complètes.

Sur les 3 milliards 200 millions d'habitants de notre terre, 2 milliards 400 millions appartiennent à des pays sous-développés, soit près de 75% de la population mondiale. Ils seront 4 milliards à la fin du siècle, soit 80% de la population.

Les pays nantis dépensent en moyenne 12 milliards de dollars par an pour le développement des pays du tiers-monde.

Par contre on dépense près de 175 milliards pour la défense nationale.

Le revenu national par tête d'habitant était évalué, en 1963, par l'O.N.U. de cette façon:

Amérique du Nord et l'Europe	1,500 dollars
Amérique latine	295 dollars
Afrique	120 dollars
Asie	115 dollars

Mais en Inde ce revenu est de 60 dollars et en Malawi (Afrique), de 40.

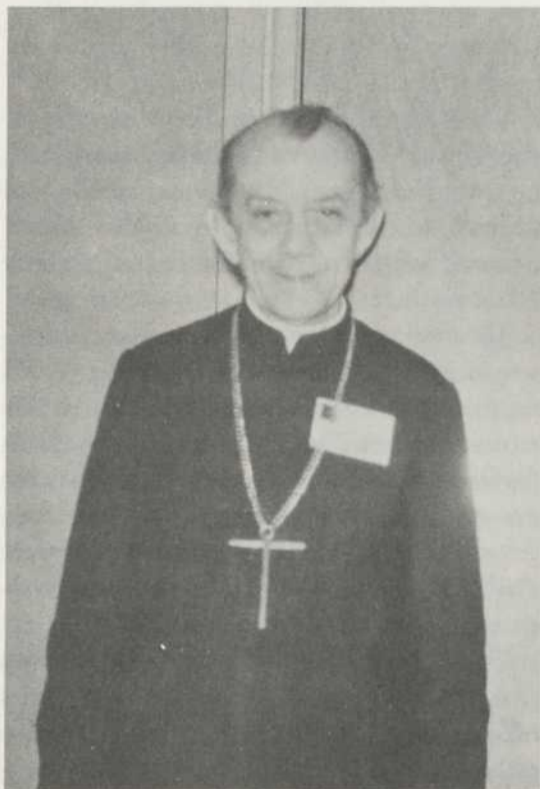
Les pays du tiers-monde retirent seulement 15% des profits sur le commerce mondial comparativement aux 85% que la population des pays d'Occident se partagent.

Les pays sous-développés produisent et exportent des produits de base. Or, ces produits subissent une baisse constante sur le marché international et l'exploitation par le capital étranger croît de plus en plus.

La pauvreté dans l'abondance

Mais le fait le plus frappant c'est que les pauvres ne se trouvent pas seulement en Afrique, en Asie ou en Amérique latine. Il y en a aussi en Amérique du Nord. Ainsi, à part les trois millions de Canadiens qui sont

dans le dénuement complet (les familles de quatre personnes dont le total des revenus n'a pas atteint 2,000 dollars), il y en a deux millions qui vivent dans la pauvreté et deux autres millions qui souffrent de privation. Ces statistiques révèlent que plus de sept millions de personnes — plus d'un tiers de la nation — vivent dans un état de dénuement, de pauvreté, ou de privations.¹



Monseigneur Helder Camara, archevêque de Recife, Brésil, un des conférenciers les plus remarquables et les plus applaudis de la conférence.

Les causes du paupérisme

Ce que nous venons de signaler à propos du Canada explique cette idée émise par le docteur Josué de Castro à savoir qu'aucune région du monde n'est totalement développée et que la vraie séparation se trouve entre les « dominateurs » et les « dominés ».

Ainsi, d'après l'auteur de la *Géopolitique de la faim*, qui rejoint sous ce rapport l'évêque des pauvres et des ouvriers, Monseigneur Helder Camara, la véritable cause de la misère dans le monde, c'est la violence institutionnalisée d'une civilisation qui n'est pas du tout chrétienne.

1. Statistiques tirées de *The Smug Minority* de Pierre Berton.

Le professeur de Castro a proclamé aussi la fausseté de cette opinion assez répandue à savoir que c'est la surpopulation qui crée la faim. Non, a-t-il expliqué, et telle n'était pas non plus, d'après ses enquêtes, l'opinion de Malthus, quoiqu'on pense. C'est plutôt le sous-développement qui produit la surpopulation. L'application unilatérale des techniques médicales, sans développement parallèle de l'économie, a fait, que les hommes meurent maintenant non plus d'épidémies, mais de faim. Et c'est le colonialisme, a-t-il ajouté, qui a arrêté le développement économique des peuples qu'on appelle sous-développés.

Devoir des chrétiens

Conscients de la misère des hommes défavorisés ou exploités, dans leur pays ou dans le tiers-monde, les cinq cents représentants des Églises chrétiennes du Canada ont reconnu la nécessité de bâtir une société fraternelle, libre et juste pour tous.

Madame Barbara Ward, économiste britannique, membre de la Commission pontificale « Justice et Paix », disait à la séance de clôture: « Il faut décider en tant que conférence chrétienne que la pauvreté doit recevoir la priorité dans les préoccupations nationales (...). Nous avons la tâche de recréer la face de la terre. Nous possédons les ressources. C'est à nous, chrétiens, de prendre nos responsabilités sociales et morales dans la société d'aujourd'hui. »

Et il importe de ne pas tarder. Car, « est-ce qu'on peut faire attendre longtemps les hommes qui ont faim depuis trop longtemps? demandait Monseigneur Camara. »

Monsieur de Castro, lui, estimait qu'il fallait de toute urgence organiser une « économie humanisée ». D'après lui « les minorités privilégiées feraient bien de s'occuper sérieusement de l'unique moyen d'éviter la violence, c'est-à-dire d'organiser elles-mêmes le progrès ».

Dans un prochain article on indiquera les mesures proposées par la Conférence pour ÉLIMINER L'É-CART.

L'inflation et notre économie

GRAHAM F. TOWERS *

Quoiqu'il y ait eu, au cours des récentes années, des développements importants et même surprenants dans les domaines financier et économique de l'Amérique du Nord, j'estime que l'augmentation considérable du coût de la vie durant les deux dernières années, tant au Canada qu'aux États-Unis, constitue l'événement le plus significatif de cette période et cela, pour deux raisons. Premièrement, cette hausse a eu des effets pénibles sur le budget de plusieurs millions de familles; deuxièmement, l'inflation est devenue un sujet de discussion dans la vie quotidienne de chaque citoyen, alors qu'auparavant, seuls les spécialistes en parlaient.

Personne ne peut admettre que la hausse du coût de la vie a surgi inopinément et sans avertissement. Pendant des années, on a exhorté les Canadiens à la prudence. D'un côté, le gouvernement a recommandé aux hommes d'affaires et à la main-d'œuvre de maintenir les prix et les coûts aussi bas que possible tout en augmentant la productivité. D'un autre côté, nombre de personnes ordinaires ont remarqué que les augmentations considérables dans les dépenses gouvernementales pouvaient causer de l'inflation, alors que toutes nos ressources étaient mobilisées. Pendant cette période, on a sans cesse souligné des résultats inflationnistes lorsque l'augmentation des salaires dépassait celle de la pro-

ductivité. Comme résultat tangible, ces exhortations semblent avoir été faites en vain, bien qu'elles aient sans doute eu une certaine valeur éducative.

Je crois vraiment que l'on commence à se rendre compte qu'à moins que les gouvernements ne démontrent clairement leur intention ferme de restreindre leurs demandes en ce qui concerne nos ressources productives, il ne peut y avoir aucune stabilité dans nos affaires économiques, ni de confiance en l'avenir.

Il est trop tôt pour dire si ce sens des réalités résultera en des mesures efficaces et prochaines, aussi en une politique gouvernementale plus saine. Cependant, j'ai vraiment de bonnes raisons d'être optimiste à cet égard, étant donné l'impopularité reconnue de la hausse du coût de la vie, l'agitation existant sur les marchés d'obligations, les taux élevés d'intérêt et la crise du logement. Ces facteurs négatifs auront peut-être pour effet de faire prendre plus au sérieux le problème de l'inflation.

Je crois qu'il est juste de dire qu'aucun pays n'a encore découvert un moyen satisfaisant de maintenir, sans inflation, le chômage à un niveau très bas. Ce n'est ni l'endroit, ni le moment de relever les études qui se poursuivent en ce sens. On peut seulement dire qu'il nous faut trouver des solutions, sinon nous ne réussirons pas à promouvoir l'embauchage de la main-d'œuvre disponible.

En discutant la thèse à l'effet de pouvoir et devoir accepter l'inflation comme un moyen qui nous permettrait d'atteindre des taux de rendement élevés, le gouverneur de la

Banque du Canada a exprimé l'opinion, dans son dernier rapport annuel, que nous n'en avons réellement pas le choix. Il a déclaré ce qui suit: «Il deviendrait bientôt plus difficile de contenir la progression des prix en deça d'une limite fixée à de hauts niveaux qu'il ne l'est aujourd'hui de la maintenir à une échelle plus basse. Les mêmes politiques de freinage finiraient par s'imposer. En termes d'emploi ou de production nous n'aurions marqué aucun progrès; l'effort d'acclimatation à l'inflation aurait été vain et la détérioration de notre position concurrentielle internationale aurait sans cesse mis en péril nos chances de connaître un développement économique soutenu ».

Il est malheureux, à mon avis, que la thèse, dont le gouverneur a relevé les points défavorables, ait reçu au cours des ans l'appui de divers milieux sérieux. L'ancien professeur Sumner Slichter, de Harvard, a soutenu cette doctrine à tout propos. Le Conseil économique du Canada a en quelque sorte pris la même attitude dans son premier rapport annuel publié en 1964. Mais une leçon que l'on devra sûrement tirer des dernières années est que si l'idée de la dépréciation continue du dollar est acceptée comme un fait irréversible, les gens s'en apercevront et essaieront de se protéger comme ils le pourront. Ils se méfieront des titres à intérêt fixe ou exigeront un rendement beaucoup plus élevé de leurs placements.

L'Europe continentale a acquis de l'expérience à cet égard et a réussi à survivre. Mais je n'aimerais pas du tout que les grands marchés financiers du Canada et des États-Unis subissent une telle influence néfaste. La crise actuelle du logement se présente à l'esprit comme une des conséquences de cet état de choses; on peut y ajouter les problèmes financiers des compagnies et de tous les secteurs gouvernementaux.

Accepter un certain degré d'inflation comme une politique inévitable et admissible, c'est ni plus ni moins dire aux gouvernements qu'ils ont raison d'être satisfaits d'eux-mêmes. Pourquoi prendre des mesures politiquement impopulaires pour com-

* Allocution prononcée le 25 janvier 1968 par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, actuellement président du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

battre la hausse du niveau général des prix si une légère inflation est comprise dans ce qu'il en coûte pour prévenir le chômage? Finalement, bien sûr, il faudra passer à l'action, quand ce ne serait qu'à cause du fait qu'une hausse substantielle du coût de la vie soulèvera de la critique générale; mais, à ce moment-là, le problème sera plus difficile à résoudre encore, parce que toutes sortes de ruptures et de changements de l'équilibre économique se seront produits.

De plus, dans ce monde moderne, on ne peut jamais revenir aux prix et au niveau de vie des années précédentes. Aussi je pense qu'il est du devoir des gouvernements de lutter contre toute hausse continue du niveau général des prix. Ils peuvent ne pas réussir à cent pour cent mais, avec de la volonté, ils devraient pouvoir faire du bon travail et éviter les effets désastreux qu'aurait un manque absolu de confiance de la part du public en la valeur de l'argent. D'un autre côté, si les gouvernements acceptent le fait d'une inflation continue, même limitée, soit souvent à un et demi ou à deux pour cent par an, ils admettent leur défaite au départ.

On peut difficilement s'entendre en tout point sur tel ou tel problème économique. Il est certain, toutefois, que les gens de plus en plus renseignés — leur nombre va en augmentant — soutiennent l'idée que la demande de capitaux en Europe et en Amérique du Nord sera relativement très forte au cours de la prochaine décennie. Cette demande pourrait très bien dépasser le volume de l'épargne. Les besoins du Canada en capitaux seront certainement très élevés. De par la répartition des âges de notre population, le pourcentage d'accroissement de la main-d'œuvre civile au cours des dix prochaines années sera bien plus important que dans n'importe quel autre pays industrialisé. Ce même facteur de répartition des âges provoquera également une augmentation considérable et rapide du nombre des mariages. Ces prévisions nécessitent l'investissement d'important capitaux si l'on veut offrir des facilités d'emploi à la main-d'œuvre de même

que des logements aux nouvelles familles.

Il est évident que les gouvernements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour encourager l'épargne, d'un côté, et pour restreindre au maximum l'utilisation qu'ils font de l'épargne publique. En termes clairs, ils doivent éliminer toutes les dépenses qui ne sont pas essentielles, selon des critères rigoureusement établis. Toute autre action favoriserait l'inflation, la plus grande menace qui soit à l'épargne. Comme je l'ai dit plus tôt, il est maintenant facile de voir les effets désastreux de la dépréciation continue du dollar, comme il est facile de noter toutes les tentatives qui consistent à vouloir faire plus que nos ressources ne nous le permettent.

Je pense que peu de gens auront eu l'occasion de lire le texte intégral du rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité — le rapport Carter — ou les nombreuses lettres et commentaires qui ont paru depuis. Néanmoins, j'attire votre attention sur les « Mémoires soumis au Ministère des Finances sur une évaluation économique et financière du Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité », par l'Association Canadienne des Compagnies d'Assurance-vie. Si l'on considère que l'opinion générale reconnaît la pénurie de capitaux, on se surprend alors et l'on est troublé par l'attitude presque cavalière de la Commission à l'égard de l'épargne individuelle.

Nous devons réaliser que le rapport n'est pas seulement un long traité sur la fiscalité, mais aussi un document socio-économique où l'on trouve bien des jugements subjectifs qui ne sont pas toujours très clairs. Je trouve personnellement que certaines parties du rapport sont fortement orientées vers la consommation, avec un parti pris implicite contre l'épargne. Ce que j'aurais considéré comme les « vertus » de l'épargne individuelle — c'est-à-dire sa stabilité dans le cycle des affaires et son utilité comme source principale de financement de la construction — est traité négativement. De plus, en raison de la faiblesse relative de l'épargne individuelle par compa-

raison à l'épargne des sociétés, on n'a pas tenu compte du fait que cette épargne est la source principale des fonds provenant de l'extérieur pour l'usage des gouvernements et du monde des affaires.

Tous les emprunts gouvernementaux doivent provenir directement ou indirectement de l'épargne individuelle pour ne pas être inflationnistes. Au cours de la dernière décennie, tandis que l'épargne des sociétés fournissait 80% du total des capitaux permanents des affaires, la vente au public de nouvelles émissions de titres fournissait, elle, la marge, c'est-à-dire 20%.

Bien que les auteurs du rapport admettent que l'application de leurs recommandations affecterait d'une façon très complexe l'épargne individuelle, particulièrement l'épargne contractuelle, et la réduirait selon toute probabilité, ils ne s'en font pas pour autant. Je crois que le texte soumis par l'Association donne de sérieuses raisons de penser que le Rapport a fortement sous-estimé la mesure dans laquelle ses recommandations réduiraient le niveau de l'épargne au Canada, ceci à un moment où nos besoins en capitaux prennent une importance plus grande que jamais.

En terminant, et pour ne pas être un prophète de malheur, laissez-moi vous dire qu'à mon avis l'économie nord-américaine est foncièrement solide et fait preuve d'une vigueur surprenante. Il en résulte donc que, telles qu'elles peuvent être mesurées par les données économiques les plus générales, les perspectives de 1968 sont bonnes, pas aussi solides qu'au cours des cinq ou six dernières années, mais encore bonnes.

L'essor économique réel dépend cependant de la confiance du public à l'égard de la monnaie en tant que moyen d'échange et de valeur marchande. Bien que cette confiance ait diminué au cours des récentes années, je ne pense pas qu'elle soit disparue. Elle peut être ranimée si nous prenons dès maintenant les mesures nécessaires pour réaffirmer la stabilité de la valeur du dollar comme l'un de nos buts économiques, au même titre que n'importe quel autre but. ◀

Les débuts de l'œuvre des Caisses populaires

M. L'ABBÉ P. GRONDIN

Ce soir, dans le monde des Caisses populaires, je représente déjà un autre âge.

Il y a quelque trente ans, la Providence permit que je fus associé, un peu contre mon gré, à l'œuvre de feu le Commandeur Alphonse Desjardins.

Ce fut l'âge de fer du travail obscur, des difficultés sans nom. Habitué à travailler dans un tel milieu, ne soyez pas surpris si je me déclare passablement dépaysé depuis ce matin, que durant ces brillantes et inoubliables démonstrations faites au pionnier des Caisses.

Monsieur le président m'a demandé de vous faire en bref l'historique de cette période lointaine que des circonstances spéciales me permettent de vivre journalièrement.

Pour répondre à son désir, je crois devoir vous rappeler :

1° Les motifs qui déterminèrent monsieur Desjardins à fonder son œuvre;

2° les difficultés rencontrées;

3° ses rêves d'avenir.

Peu parmi vous peut-être connaissent les véritables mobiles qui poussèrent monsieur Desjardins à fonder la Caisse jubilaire de ce jour, sa chère Caisse de Lévis, sa Caisse-Mère sur laquelle il devait calquer toutes ses autres fondations.

Souffrez que je vous le dise en cet anniversaire de la première organisation coopérative de l'Amérique du Nord, que ce fut un motif de charité chrétienne appuyé sur son amour de l'Église.

Reportons-nous en 1891.

L'encyclique *Rerum Novarum*

vient de paraître. Elle traite de la condition pénible des travailleurs, de leur misère imméritée, de l'usure qui dévore les « gagne-petit ». Ces vérités frappent vivement monsieur Desjardins. Grand observateur, il a vite fait de constater que les maux signalés par Léon XIII, ils existent bien chez nous. Il voit les petites gens exploitées. Les cultivateurs abandonnés à eux-mêmes, la jeunesse insouciant de son avenir, qui s'amuse et gaspille. En plus, un cas d'usure révoltant se présente à lui. Il fait enquête: c'est bien ça.

Sa voie était trouvée.

Il occupe une modeste position qui lui laisse des loisirs; il les dépensera à guérir une Société malade, à organiser les humbles pour les sortir de cette misère imméritée dénoncée par le pape, représentant de Jésus-Christ.

À cette jeunesse, plus frivole que méchante, il offrira un ensemble d'œuvres capables de lui aider à préparer son avenir, tout en l'empêchant de se perdre, avec cet argent, si péniblement gagné.

« Vous savez, se plaisait-il à me répéter, ces jeunes, ils ne gaspillent pas leur argent à acheter et à dire des chapelets. Ils le gaspillent en folies et en débauche. Mes caisses les empêcheront de faire ces folies. »

N'est-ce pas qu'il y a bien là du véritable amour du prochain ?

Si monsieur Desjardins vivait de nos jours, il ferait, à n'en pas douter, un excellent membre de Comité d'action catholique.

Vivant sa foi, il voulut lui faire produire des œuvres.

Il choisit le domaine économique pour moraliser l'argent, et ceux qui lui touchent, pour le catholiciser, sachant fort bien que l'on ne se moque pas de la vertu d'économie longtemps, sans faire de graves accrocs à la morale chrétienne.

Mais, par quels moyens atteindra-t-il de si nobles ambitions ?

En créant sans doute, une œuvre d'épargne pour protéger contre elle-même la jeunesse et l'âge mûr, mais aussi en habituant les travailleurs à user du crédit avec sagesse et modération.

Le bon usage du crédit a donc aussi été l'un des mobiles de la fondation de son œuvre.

En ces temps déjà reculés, le crédit se faisait au petit bonheur, au hasard des circonstances, par n'importe qui, et surtout n'importe comment.

Aussi, il fallait voir les ravages de l'usure! Elle se pratiquait sous les formes les plus variées qui, le plus souvent, rendaient impossible le remboursement d'un emprunt.

C'était la propriété du malheureux emprunteur qui y passait à tout coup.

Et la question du crédit agricole se posait déjà, dans toute son acuité pour tous ceux qui voulaient ne pas être aveugles. Qu'on lise les articles publiés, dans le temps, sous son inspiration...

Monsieur Desjardins voulut, par son œuvre, mettre les emprunteurs en état de s'acquitter de leurs dettes, en les obligeant à faire des petits remboursements hebdomadaires ou mensuels.

Il voulut aussi leur enseigner le bon usage du crédit en les obligeant à dire « le pourquoi de leur emprunt », afin de peser, avec eux, le pour et le contre de leur demande, les raisons d'engager leurs salaires pour les mois ou années à venir.

En principe, il fut toujours opposé au crédit de consommation, mais en faveur du crédit de production; en d'autres termes, il voulait que le travailleur s'accoutumât à faire des épargnes, pour toujours acheter, au comptant, provisions et vêtements,

se réservant le crédit pour améliorer sa situation, par exemple, pour s'acheter une maison, une ferme, des outils, etc. . . .

N'est-ce pas là un motif de vraie charité chrétienne, de l'amour du prochain ? . . .

■

Racontons maintenant, bien en bref, les difficultés que rencontra monsieur Desjardins pour fonder son œuvre.

Comme j'ai été intimement mêlé au mouvement coopératif de cette époque, vous me pardonnerez de parler à la première personne au pluriel, de prononcer trop souvent le pronom « nous ».

C'était en 1906, l'âge de fer des Caisses populaires.

Je ne connaissait guère monsieur Desjardins que de vue. Il était à se promener sur l'avenue Mont-Marie. Avec l'affabilité que tout le monde lui connaissait, il me salue, me demande mon nom, et, dans un clin d'œil, la conversation tombe sur son œuvre.

Il venait de faire passer, par la législature de Québec, « La Loi des Syndicat de Québec », assurant à son œuvre une existence légale.

Il me cite alors des paroles de Sir Lomer Gouin, son ancien compagnon de collège, et premier ministre de la province:

« Alphonse, si tes concitoyens te comprennent, tu sauveras un jour la race canadienne-française. »

J'écoutais, attentif, l'histoire de monsieur Desjardins, ses inquiétudes, son besoin urgent d'un aide sérieux, etc. Mieux que personne, il comprenait l'importance de la presse. Tout d'un coup, il s'arrête, et il me dit:

« À l'heure actuelle, ce qu'il me faut, c'est une campagne de presse, pour former l'opinion publique. Je n'ai pas le temps de la faire moi-même; j'ai des longueurs dans mon style. Pourquoi ne seriez-vous pas mon homme ? »

En ce jour du premier Vendredi du mois, j'ai demandé au Sacré-Cœur de me guider, de m'éclairer, et de me



M. le chanoine Philibert Grondin.

faire trouver un auxiliaire aujourd'hui même.

Mais, où publierons-nous notre prose, lui dis-je ?

Dans le temps, les journaux catholiques indépendants n'existaient pas. Les autres n'étaient remplis que de chicanes de partis.

« Je connais bien Tardivel, de *La Vérité*, de Québec, me dit-il. Je vais frapper à cette porte. Nous passerons nos écrits dans cet hebdomadaire. »

Et voilà comment un beau matin je me suis réveillé journaliste.

Et depuis nous avons continué de répandre des idées coopératives saines. Les uns après les autres, ceux qui s'en sont moqués sont forcés de les accepter et de les mettre en pratique.

La publicité assurée, il fallut vaincre une autre difficulté: l'indifférence, l'apathie du public, le tout manifesté par l'un des plus grands ennemis des œuvres: le sourire.

Notre jeunesse d'aujourd'hui sera-t-elle capable de le braver toujours ?

Le sourire narquois, moqueur ou de pitié, maintes fois, il l'a affronté.

En certains quartiers, nous passions pour des énergumènes, des socialistes — le mot était déjà trouvé — des êtres dangereux qu'il fallait museler.

Ai-je besoin d'ajouter que le capitalisme malsain existait alors comme aujourd'hui, et qu'il essayait de ce moyen pour décourager ceux qui

tentaient de lui arracher ses victimes. Et puis, les ressources manquaient; les demandes de renseignements augmentaient. Des voyages s'imposaient. Comment faire face à ces dépenses ?

Monsieur Desjardins mettait la main dans son gousset et il payait. Mais que de combinaisons savantes pour économiser dans ses courses, que de repas pris sur le pouce, au hasard des circonstances.

Fort heureusement que les portes des presbytères lui étaient ouvertes et, avec elles, une large hospitalité. N'eût été cela, il n'aurait pu faire le quart de ses fondations.

Il est juste de rendre ici hommage au clergé paroissial. Il a été le premier à comprendre la nécessité des œuvres d'épargne et de crédit populaire.

Combien peu de dirigeants des autres classes sociales y ont apporté leur concours !

■

Vers 1908, monsieur Desjardins s'amène à ma chambre: « Je suis débordé, me dit-il. Vous enseignez le catéchisme à vos élèves; vous allez nous faire un cathéchisme de Caisses populaires pour nos futurs coopérateurs. » J'hésite à entreprendre la tâche. Monsieur l'abbé Joseph Hallé survient. Était-ce pur hasard ? Y avait-il complot ? . . . Toujours est-il que l'affaire est décidée. Je me

mets à l'œuvre. Sous une petite lampe fumante, tous les soirs à 9 heures sonnant, portes closes, j'essayais mes ailes et ma plume.

Vous devinez que monsieur Desjardins critiquait, oh ! charitablement mon travail, en louait les efforts, me disait parfois que j'en faisais un succès.

Et le bon abbé Hallé, en bon professeur de philosophie, m'incitait à me guider sur les « Caisses » pour ordonner mes chapitres.

Inutile de vous dire, que, tout en faisant mon possible, je faisais . . . à ma tête. Si nous avons peiné sur ce fameux catéchisme !

La publication prête, il fallait songer à trouver les fonds pour en défrayer les dépenses. Nous mîmes la main à nos maigres goussets, etc. . . le chef-d'œuvre sortit des presses de *La Vérité*.

Malgré sa modestie, que de services il a rendu à la cause de la coopération, en particulier à celle des Caisses.

■

Mais revenons aux obstacles que dût surmonter monsieur Desjardins pour assurer vie et succès à son œuvre.

Elles lui vinrent beaucoup plus de l'atmosphère sociale de cette époque, disons le mot, du capitalisme malsain, et de son esprit que de tout le reste.

Sa province, son pays ne le comprenaient pas. Ses contemporains, ils le prirent pour un toqué, et un rêveur (nous partagions son sort). Il ne pouvait donc guère compter sur eux.

Aussi, que de fois, à demi-découragé, ne m'a-t-il pas déclaré, dans l'intimité: « Si je ne croyais pas avoir de mon côté, le Sacré-Cœur de Jésus, pour qui je travaille, si je n'avais pour moi mon curé, Monseigneur Gosselin, et ma vaillante épouse, il y a longtemps que j'aurais abandonné mon œuvre. »

Par ailleurs, Monseigneur Bégin alors archevêque de Québec, quelques laïques et quelques prêtres dévoués étaient là pour le remonter.

Mentionnons les noms du bon abbé Irénée Lecours, de l'enthousiaste

siaste monsieur Hallé et de votre humble serviteur.

Voulez-vous juger du cas que faisait monsieur Desjardins de ces précieux acquis ?

Le jour de la fondation de votre Caisse, monsieur le curé de Lévis, devenu Monseigneur Gosselin, disait à ses paroissiens . . .

« Monsieur Alphonse Desjardins a entendu l'appel du Souverain Pontife, en fondant notre Caisse populaire. J'approuve la création de cette société, avec d'autant plus d'empressement que je sais que S.S. Léon XIII a, dans une lettre récente au clergé de France, recommandé cette œuvre, les caisses de crédit, aux évêques et à leur clergé. Or, ces Caisses poursuivent le même but que se propose l'œuvre que vous voulez fonder ce soir . . . »

Et, comme, le dernier dimanche de décembre, monsieur le curé Gosselin mentionna encore l'œuvre naissante sous le titre de « joie profonde », voici la note qu'écrivait dans son calepin monsieur Desjardins:

« Il vient de se produire un fait d'une portée considérable pour l'avenir de l'œuvre des Caisses.

« Ce matin, dans son sermon de la grand-messe, monsieur le curé F.-X. Gosselin, faisant une revue sommaire des grands actes qui ont eu lieu au cours du siècle qui finit, mentionna les Caisses populaires, qu'il qualifia de « gloire du siècle expirant » . . .

« À ma grande surprise, mêlée d'une joie profonde, monsieur le curé Gosselin salue, avec satisfaction, la création d'une Caisse populaire paroissiale, sœur née des Sociétés Saint-Vincent-de-Paul.

« Rien ne me faisait prévoir semblable recommandation auprès de mes concitoyens . . . »

Que cette citation peint bien monsieur Desjardins!

■

Résumons les difficultés de la grande période de la fondation des Caisses, soit de 1910 à 1920.

Ses courses à travers la province

pour installer au moins une Caisse dans chaque comté, qui servirait de caisse-type pour les autres paroisses de la région; une correspondance de 300 à 400 lettres par mois; deux de ses jeunes filles l'aidaient à la tâche, Adrienne, aujourd'hui religieuse Augustine de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi et Albertine, celle que vous savez encore si attachée à l'œuvre des Caisses.

Formation des gérants et des « officiers » qu'il ne pouvait atteindre et redresser qu'en multipliant lettres sur lettres.

Parmi ces braves gens, laissés à eux-mêmes, les uns voulaient aller trop vite en besogne, d'autres administraient leurs Caisses à la bonne franquette, sans s'occuper des règlements, d'autres se décourageaient.

Il faut se bien rappeler qu'alors à peu près toutes les écritures, toute la comptabilité, au moins pour les premières années, se faisaient *gratis pro Deo*.

Aussi bien, ne soyons pas trop sévères dans nos jugements sur certaines imperfections de travail et en particulier sur certaines déficiences d'organisation générale.

Pour bien juger d'une époque, il faut l'avoir un peu vécue.

■

Dirai-je la lutte sourde, parfois ouverte, que firent aux Caisses d'alors et à monsieur Desjardins certains financiers et les institutions qu'ils représentent?

Que de petites et que de basses n'ont-ils pas mis en œuvre pour empêcher des fondations de Caisses, pour en retarder le fonctionnement, pour les tuer tout simplement!

Deux de ces institutions sont disparues, après avoir mis à pied ceux-là même qui calomniaient monsieur Desjardins, qui le dénonçaient aux autorités comme un escroc.

Ceux-là qui ont connu son honnêteté, sa droiture, sa sincérité, peuvent comprendre combien ces coups de lâches lui étaient sensibles.

■

Mais l'œuvre des Caisses prenait sa place au grand soleil du bon Dieu;

elle se développait, elle faisait le bien elle organisait les humbles. Messieurs Desjardins commençait à jouir quand la maladie qui devait l'enlever à son œuvre le frappa.

C'était en 1916.

L'épreuve de sa vie s'annonçait: laisser son œuvre incomplète, avant de réunir ses Caisses en une puissante fédération dont le centre serait sa toujours chère caisse-mère, celle de Lévis, la jubilaire de la journée.

Auparavant, il eût voulu fonder à plusieurs endroits des caisses de dotation, de prévoyance, des caisses maternelles, mais la vie lui échappait. Les fondations se faisaient au ralenti par un ami dévoué. Lui, il continuait souvent de son lit de malade à diriger, hélas! assez imparfaitement ses chères Caisses.

Devant son épouse, qui a bien voulu donner à ses successeurs dans l'œuvre des Caisses ses idées, il causait souvent de ses projets d'avenir.

Groupes en faisceau compact toutes ses Caisses.

D'abord, au sommet, un organisme central qui exercerait une surveillance active sur toutes les caisses paroissiales et sur les autres œuvres économiques qu'il entendait y adjoindre.

C'est notre fédération d'aujourd'hui.

Ensuite, une Caisse centrale, tout près de celle de Lévis, qui recevrait les surplus de toutes les Caisses, et dont les sociétaires seraient les caisses locales. Cette centrale devait établir un sain équilibre entre les caisses paroissiales, leur prêter, moyennant bonnes garanties, voire même prêter aussi à d'autres coopératives solidement constituées, telle, La Mutuelle-Incendie des fabriques qu'il a rêvé d'organiser en coopérative.

Elle l'est à présent. Il est juste de signaler que les grandes lignes de cette Mutuelle-feu coopérative ont été données par monsieur Desjardins et son entourage.

Il rêvait de coopératives de consommation dans les villes pour régler la question ouvrière. Et ma foi, si nos travailleurs urbains avaient mis au-

tant de dévouement, avaient consacré autant de soirées à s'organiser coopérativement qu'ils en ont consacré pour faire hausser et maintenir leurs salaires, notre question ouvrière ne serait pas loin d'être réglée.

Un jour ou l'autre, il faudra en venir à cette solution. Il n'y en a pas d'autres.

Monsieur Desjardins à qui monsieur l'abbé Hallé a posé souvent la question, répondit:

« La charité chrétienne sauvera notre monde ouvrier, et elle sera basée sur la coopération. »

Enfin, monsieur Desjardins rêvait, pour sa ville natale, d'une construction qui réunirait sous son toit, toute

une floraison d'œuvres catholiques, économiques et sociales. Les continuateurs de son œuvre n'ont pas abandonné ces projets.

Des circonstances incontrôlables et bien indépendantes de leur volonté, les ont éloignés temporairement de Lévis.

Souhaitons que, aussitôt que les revenus le permettront, cette idée de construction sera reprise. Lévis, la Province l'appelleront « Monument Desjardins ». Il sera surmonté d'une statue de bronze de monsieur Desjardins. Elle rappellera aux générations futures, le génie, la charité, le dévouement désintéressé et insaisissable de celui qui sauvera un jour la race et la finance canadienne-française. <

S. S. PAUL VI, AUX PAUVRES DE BOGOTA

... « Nous continuerons à défendre votre cause. Nous continuerons à proclamer votre dignité humaine et chrétienne. Votre existence est une valeur de premier ordre. Votre personne est sacrée. Votre appartenance à la famille humaine doit être reconnue sans discrimination sur le plan de la fraternité. Celle-ci, même si elle admet des rapports hiérarchiques et organiques dans le tissu social, doit être effectivement reconnue, soit dans le domaine économique — en ce qui concerne en particulier la juste rétribution, le logement convenable, l'instruction de base, l'assistance sanitaire — soit dans le domaine des droits civils et de la participation graduelle aux bénéfices et aux responsabilités de l'ordre social. »

« Nous continuerons à dénoncer les injustes inégalités économiques entre riches et pauvres, les abus autoritaires et administratifs commis à votre détriment et au détriment de la collectivité. Nous continuerons à encourager les résolutions et les programmes des autorités responsables et des organisations internationales, comme aussi des nations favorisées, en faveur des populations en voie de développement. »

« Nous continuerons de même à plaider la cause des pays qui ont besoin de secours fraternels de la part des pays dotés de richesses plus grandes et parfois mal employées, afin d'obtenir de ceux-ci qu'ils se montrent généreux. »

« Nous chercherons nous-même à raviver davantage dans l'Église ses meilleures traditions de désintéressement, de générosité, de service, en faisant toujours plus appel à l'esprit de pauvreté que le divin maître nous a enseigné. »

Deux grandes pertes pour le mouvement des Caisses populaires Desjardins

CYRILLE VAILLANCOURT

La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins et L'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du district de Québec ont perdu deux pionniers du mouvement des Caisses populaires Desjardins: monsieur Élisée Dallaire et monsieur le notaire Henri Guénette.

Monsieur Élisée Dallaire décédait à Lévis le 25 juin 1968. Il avait commencé son travail dans le mouvement des Caisses populaires Desjardins comme gérant de La Caisse populaire de Sainte-Germaine, Dorchester, en 1917. Il fut l'un des fondateurs de L'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du district de Québec et de La Caisse centrale Desjardins de Lévis, dont il fut administrateur, dès le début — 1921 et 1924 respectivement — jusqu'à 1933. Après la mise sur pied de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, en 1932, il nous fallait des hommes compétents pour faire l'inspection des Caisses populaires; nous avons alors jeté les yeux sur monsieur Dallaire, qui en 1933, entra, à titre d'inspecteur au service de la Fédération. Son fils, Lucien, le remplaça alors à la gérance de La Caisse populaire de Sainte-Germaine. Nous sommes heureux de dire: tel père, tel fils.

Faisant peu de bruit, d'une ponctualité remarquable, monsieur Élisée Dallaire s'est dévoué sans compter à l'œuvre des Caisses populaires. En 1945, L'Union régionale de Québec requérait ses services pour la réception et l'étude des rapports mensuels des Caisses locales affiliées. Il

accomplit cette tâche avec sa fidélité habituelle; s'il constatait des erreurs ou des lacunes dans ces rapports, il écrivait aux gérants pour les aider et les renseigner. Grâce à ses conseils, bien des gérants de Caisses populaires ont appris à préparer leurs rapports avec exactitude.

Monsieur Dallaire prit sa retraite le 1^{er} janvier 1965. Il aimait bien, cependant, venir de temps à autre aux bureaux de L'Union régionale de Québec voir ce qui se passait; le revoir était toujours un plaisir et nous rappelait bien des souvenirs d'autrefois.

Monsieur Dallaire restera dans ma mémoire l'homme droit, loyal et dévoué, celui que nous allions consulter si un problème ardu se posait



M. Élisée Dallaire.

pour avoir l'avis d'un homme consciencieux et au jugement pondéré.

À madame Dallaire et aux membres de sa famille, nos bien sincères condoléances.

■

Monsieur le notaire Henri Guénette, un autre homme-clef du mouvement des Caisses populaires Desjardins du district de Québec, tout particulièrement, est décédé le 29 juin 1968.

Il siégeait au Conseil d'administration de L'Union régionale de Québec et de La Caisse centrale Desjardins de Lévis depuis le 27 juin 1957.

Monsieur Guénette était le notaire par excellence: compétent, droit, minutieux, jamais il n'aurait voulu rédiger un acte malhonnête, un contrat préparé de façon à vouloir protéger les uns au détriment des autres.

Tous les contrats de La Caisse centrale Desjardins de Lévis étaient revisés par le notaire Guénette; une fois son acceptation donnée nous savions que tout était parfaitement dans l'ordre. Ses confrères reconnaissaient sa compétence et sa probité. Puisse la Providence nous suggérer un remplaçant possédant les mêmes qualités.

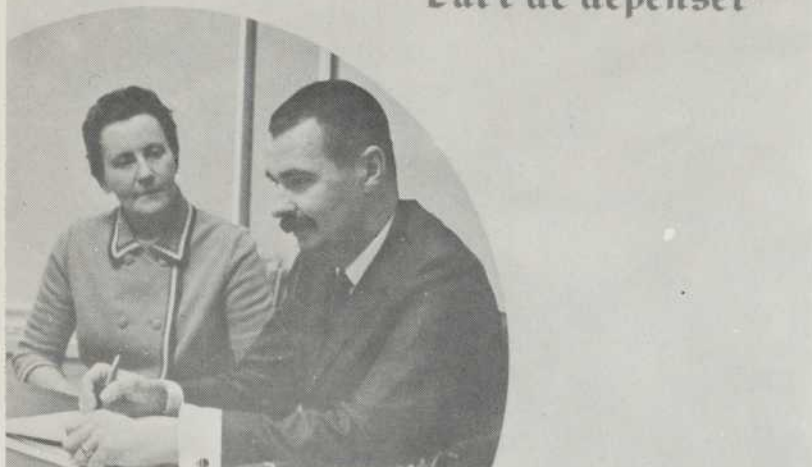
À madame Guénette et à sa famille, nos bien vives condoléances. ◀



M. le notaire Henri Guénette.

GILLES TITTLEY et
MARIETTE BARKER

"L'art de dépenser"



L'intéressante et utile plaquette, *L'Art de dépenser*, de monsieur Gilles Tittley, directeur du Service de l'éducation et de l'information de L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, tirée à cent mille exemplaires, a obtenu un succès immense auprès de notre public.

Aussia-t-on jugé bon d'en faire enregistrer un résumé sur un microsillon de 33 tours. Ce travail a été réalisé par John Damant à Sélect (maison Edmond Archambault), en avril dernier. Coût: \$4.98. Les photos de l'enveloppe sont d'Étienne Panet-Raymond.

Monsieur Gilles Tittley et madame mariette Barker, conseillère en économie familiale, entretiennent l'auditeur sur des questions du budget et de l'art de dépenser.

De judicieuses indications et d'excellents conseils sont donnés sur la façon d'administrer les revenus d'une famille.

On apprend aux auditeurs à voir clair, à établir de l'ordre dans les valeurs.

Voici, en bref, les idées principales émises par les voix onctueuses et persuasives des deux interprètes:

Ce que représente le salaire. À qui il appartient. Dialogue franc et sincère à établir dans chaque foyer.

Qu'est-ce que le budget? Comment choisir le budget qui nous convient? Qui doit préparer le budget? Quand faut-il commencer à faire son budget? De quelle manière s'élabore un budget réaliste?

Droit de l'épouse et des enfants en âge de comprendre d'être au courant de la situation financière du foyer.

Pourquoi achetons-nous?

Prudence à propos de la carte de crédit: elle est au départ une forme d'endettement.

Quelle proportion du budget accorder aux loisirs. Les loisirs sont nécessaires, mais doivent être productifs et établis sur une base familiale.

Souci de parfaire notre éducation.

Savoir se contenter de ce qu'on a.

Ne pas attendre d'être riche pour économiser.

Attention aux contrats à signer!

Rôle de l'argent qui doit être un serviteur soumis à notre volonté et non un maître.

Et l'audition s'achève sur cette note humaniste et chrétienne.

« Qu'on ne méprise pas ceux que la vie a moins favorisés, mais qu'au contraire ils soient pour nous l'occasion d'exercer la charité et de faire servir notre argent. Peut-être y trouverons-nous là une occasion de bonheur. »

Inutile d'insister sur tout le bien que ce disque pourra faire aux familles et aux futurs époux.

C'est un instrument de travail utile à ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'économie familiale.

Compliments chaleureux à monsieur Tittley et à madame Barker pour leur excellente besogne et leur non moins excellente interprétation.

Édouard-A. Tardieu

Les livres

Dictionnaire correctif du français au Canada, par Gaston Dulong, 255 pages, broché (format de poche), \$2.50. Les Presses de l'Université Laval, juillet 1968.

Dans ce volume, format de poche, l'auteur se propose d'apporter sa modeste contribution à l'amélioration du français parlé et écrit au Canada. C'est une liste alphabétique des expressions et des mots fautifs employés dans le pays avec leurs corrections dans des phrases appropriées.

L'auteur explique pourquoi il a laissé de côté quelques canadianismes de bon aloi comme: *achigan, maskinongé, poudrerie, banc de neige, bordée de neige, débarbouillette, fin de semaine, vivoir*. « Ils constituent, d'après lui, même pour le français universel un enrichissement dont nous pouvons être fiers. »

À noter que *poudrerie* se trouve dans le petit Larousse 1968 dans le sens qu'on lui donne au Canada: neige fraîche que le vent fait tourbillonner. De même *barbouillette*, qui est défini: carré de tissu, éponge dont on se sert pour laver le visage.

Prenons quelques-uns de ces termes que corrige monsieur Dulong pour nous faire une idée de son travail:

À date: Jusqu'aujourd'hui, jusqu'à présent, jusqu'à ce jour, nous avons dépensé cent dollars. Maintenant, aujourd'hui, à ce jour, nous avons cent inscriptions. Les dossiers sont à jour.

Affaire: Partir avec tous ses effets. Voyager pour affaire. Être habile en affaires.

Agenda: Ordre du jour d'une réunion.

Agressif (agressive): Nous cherchons un vendeur débrouillard, entreprenant.

Application: Faire une demande pour un poste. Faire une demande d'emploi. Adresser sa demande à tel bureau. Demande écrite.

Assermenté: Déposition attestée par serment.

Balance: Le reste de la semaine. Payer le solde d'un compte.

Balancer: Faire la caisse. Équilibrer les roues d'une auto...

Bénéfice: Pour le bénéfice. Pour l'information de nos clients...

Bureau chef (head office): Le siège social, le siège d'une compagnie.

Canceler: Annuler, révoquer une vente. Radier une hypothèque. Résilier, annuler un bail. Biffer un mot. Oblitérer un timbre-poste.

Cash: Être au cash. Payer cash. Acheter, payer comptant. Être caissier, caissière, à la caisse. Faire la caisse. Pouvoir verser un gros comptant.

Cautionner pour: Cautionner quelqu'un (sans pour).

Change, Petit change: Faire la monnaie d'un dollar. Avoir de la monnaie, de la menue monnaie.

Changer, Changer un chèque: Faire de la monnaie. Faire la monnaie d'un dollar. Toucher un chèque.

Avec le livre de Gérard Dagenais, que nous avons analysé dans le numéro de juin-juillet de cette revue, ce dictionnaire de Gaston Dulong rendra de grands et utiles services à tous ceux qui désirent s'exprimer dans un langage correct et pur.

Édouard-A. Tardieu

« Il n'est pas rare que des rétributions très élevées soient accordées à des prestations peu absorbantes . . . , tandis que des catégories entières de citoyens honnêtes ne reçoivent pour leur activité assidue que des rémunérations insuffisantes, disproportionnées au revenu global de l'économie nationale . . . Il faut aussi veiller à ce que le niveau de vie des populations rurales s'écarte le moins possible du niveau de vie des citadins. »

Jean XXIII

